



ATTENTION AUX ESCROQUERIES LIÉES AUX RÉPARATIONS DOMICILIAIRES

Enquêtez sur les Entrepreneurs | Comparez les prix | Obtenez un Contrat Écrit | Ne Soyez pas sous Pression

SIGNES AVANT-COUREURS - ÉVITEZ UN ENTREPRENEUR OU UN VENDEUR QUI:

- Frappe à votre porte ou vous appelle au téléphone pour vous proposer de faire des réparations.
- Vous dit que vous devez faire des réparations immédiatement.
- Parle très vite pour vous embrouiller et vous pousse à signer un contrat immédiatement.
- Vous dit qu'il effectue des travaux dans votre quartier et qu'il lui reste du matériel provenant d'un autre chantier
- Vous offre un prix réduit si vous lui recommandez d'autres personnes, mais seulement si vous achetez aujourd'hui.
- Vous dit quelque chose qui semble trop beau pour être vrai. Si cela semble trop beau pour être vrai, c'est probablement le cas!
- N'est pas une entreprise locale établie, mais est venue d'ailleurs pour "aider".

POUR VOUS PROTÉGER:

- Évitez les entrepreneurs non licenciés à New York, Nassau, Suffolk, Putnam, Rockland, Westchester - ce sont des régions de l'État où une licence est exigée. Les entrepreneurs non licenciés opèrent illégalement dans ces régions.
- Évitez les entrepreneurs qui n'ont pas de références ou dont les références sont injoignables.
- Évitez les entrepreneurs qui vous disent qu'un contrat écrit n'est pas nécessaire. La loi exige que tous les contrats d'une valeur égale ou supérieure à 500 dollars soient rédigés par écrit, mais il est conseillé d'obtenir un contrat écrit même pour les petits projets.
- Évitez les entrepreneurs qui n'ont qu'une adresse de boîte postale ou un numéro de téléphone portable.
- Évitez les entrepreneurs qui ne fournissent pas de preuve d'assurance.
- Évitez les entrepreneurs qui vous demandent d'obtenir les permis de construire nécessaires. Cela peut signifier que l'entrepreneur n'a pas de licence ou qu'il a de mauvais antécédents et qu'il est donc réticent à traiter avec l'inspecteur des bâtiments local.
- Vérifiez auprès de votre service de construction que l'entrepreneur a obtenu tous les permis nécessaires.
- Méfiez-vous des entrepreneurs qui demandent de l'argent pour acheter des matériaux avant de commencer les travaux. Les entrepreneurs fiables et bien établis peuvent acheter des matériaux à crédit.

- Évitez les entrepreneurs qui exigent un paiement en espèces ou un paiement intégral avant le début des travaux. Trouvez plutôt un entrepreneur qui acceptera un calendrier de paiement prévoyant un acompte initial et des paiements progressifs jusqu'à l'achèvement des travaux.
- Retenez toujours le paiement final jusqu'à ce que vous ayez effectué une dernière visite des lieux, approuvé tous les travaux achevés et que toutes les inspections et tous les certificats d'occupation requis vous aient été remis.

SUIVEZ CETTE LISTE DE CONTRÔLE POUR TROUVER UN ENTREPRENEUR POUR RÉPARER VOTRE MAISON

Renseignez-vous sur les entrepreneurs:

- Demandez depuis combien de temps ils sont en affaires
- Demandez des références
- Vérifiez les références!
- Recherchez des ressources en ligne
- Demandez s'ils garantissent leur travail.

Assurez-vous qu'ils sont:

- licenciés
- cautionnés
- assurés

Demandez à voir:

- la police d'assurance ou le certificat d'assurance

Demandez des devis:

- Obtenir au moins deux devis
- Comparez les coûts, les matériaux et les méthodes

Exigez un contrat écrit comprenant:

- une description détaillée des travaux à effectuer
- la nature exacte des matériaux utilisés et leur qualité
- la date de début et la date d'achèvement estimée
- le prix
- les modalités de paiement
- les frais de financement (le cas échéant)

Avant de signer un contrat:

- lisez le contrat vous-même (ne comptez pas sur le vendeur pour le lire à votre place)
- assurez-vous de bien comprendre tout ce qui figure dans le contrat

Ne signez pas un contrat qui:

- qui manque d'informations ou qui comporte des pages blanches
- que vous ne comprenez pas
- diffère de ce dont vous avez discuté avec l'entrepreneur.

Conservez des copies de:

- votre contrat signé
- tous les autres documents signés
- garanties sur les travaux ou les matériaux

À l'achèvement du projet:

- inspectez les travaux pour vous assurer qu'ils ont été effectués correctement
- n'effectuez pas le paiement final et ne signez pas le certificat d'achèvement tant que les travaux ne sont pas achevés à votre satisfaction.

De nombreuses entreprises proposent des inspections gratuites et des devis écrits - demandez-en deux ou trois avant de choisir un entrepreneur. Le prix le plus bas n'est pas toujours la meilleure affaire. Comparez les coûts, les matériaux et les méthodes proposés par différentes entreprises pour décider quels matériaux et quelles méthodes conviennent le mieux à votre maison.

SI VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME D'UNE ESCROQUERIE

Si vous pensez avoir été victime d'une escroquerie, contactez immédiatement un avocat. Il existe des délais pour annuler les ventes et engager des poursuites judiciaires.

Contactez le Département des Services Financiers, votre procureur de district ou le Bureau du Procureur Général.

Si vous avez un problème avec un entrepreneur en rénovation domiciliaire et que vous n'arrivez pas à le résoudre vous-même, déposez une plainte auprès du Département d'État de New York en ligne à l'adresse www.dos.ny.gov ou appelez le (800) 697-1220.

Contactez votre compagnie d'assurance, votre agent ou votre courtier pour obtenir des réponses à des questions spécifiques concernant les polices ou les réclamations.

Si vous avez besoin de plus d'aide, appelez le DFS au (800) 342-3736 entre 9 h et 16 h 30, du lundi au vendredi.